

Question orale de M. Cools : Création d'une école secondaire multilingue

M. Cools rappelle que les recteurs de l'ULB et de la VUB ont proposé conjointement une expérience-pilote d'école secondaire multilingue français-néerlandais-anglais, en insistant sur l'importance de l'apprentissage des langues pour la promotion du « vivre ensemble ». La presse y a fait largement écho mardi dernier.

M. Vervoort, Ministre-Président du gouvernement de la Région bruxelloise, et M. Vanhengel, Ministre régional du Budget, se sont montrés favorables à ce projet et sont disposés à lancer une étude de faisabilité. Celle-ci devra nécessairement aborder la localisation de cette école. Selon la presse, M. Close, Bourgmestre de Bruxelles-Ville, serait prêt à accueillir cet établissement sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

M. Cools estime que la commune d'Uccle devrait se porter candidate pour l'accueil de cette école, et ce d'autant plus que, selon une étude menée par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse en 2017, l'évolution démographique nécessitera le développement d'infrastructures scolaires à Uccle, surtout pour l'enseignement secondaire, à partir de 2025. L'installation de cet établissement scolaire sur le territoire ucclais serait donc particulièrement opportune.

Le Collège est-il favorable à l'installation de cette école sur le territoire ucclais ? Est-il disposé à examiner les sites où cet établissement scolaire pourrait être implanté ?

M. Cools évoque comme lieux d'implantation potentiels le site de l'Institut Pasteur, censé déménager, celui de l'Institut supérieur de traduction et d'interprétation (ISTI) de la rue Joseph Hazard, dont les bâtiments ont fait l'objet d'une vente en 2016 par la Communauté française, ou encore certains terrains situés dans les environs de la gare de Calevoet.

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que le Collège a envoyé un courrier aux deux recteurs pour leur signaler que la commune serait tout à fait disposée à accueillir cette école sur son territoire, où sont déjà établis plusieurs établissements mettant l'enseignement des langues à l'honneur : écoles en immersion, école européenne, écoles internationales, etc.

Il serait peut-être un peu prématuré de se prononcer pour un lieu d'implantation.

Pour ce qui concerne le site de l'Institut Pasteur, un des bâtiments est vide mais l'autre devrait encore être occupé par des chercheurs jusqu'en 2024, alors qu'initialement un déménagement sur le campus Erasme était prévu pour 2020 ou 2021. Il semble que ce report soit dû au retard dans les travaux censés être effectués sur le site Erasme.

Quant à l'ISTI, qui dépend de l'ULB, un certain nombre de cours sont toujours dispensés sur le site de la rue Joseph Hazard.

Par ailleurs, Mme l'Echevin Gol-Lescot rappelle que son échevinat cherche souvent des implantations pour ses propres écoles, notamment pour son enseignement de promotion sociale, dont les conditions de travail actuelles sont plutôt précaires.

M. l'Echevin Biermann espère que le Collège pourra rencontrer les recteurs dans les meilleurs délais. Ceux-ci ont souligné que des modifications législatives et réglementaires seraient requises pour la création de cette école car, dans la situation institutionnelle actuelle, il serait difficile de déterminer quelle instance pourrait être le pouvoir organisateur (P.O.) d'un tel établissement.

M. Cools insiste sur la nécessité de se montrer proactif en la matière, et ce d'autant plus que la commune d'Uccle ne dispose pas d'un patrimoine foncier aussi étendu que celui de la Ville de Bruxelles.